

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 novembre 2023

– Point 9.1 à l'ordre du jour –

Délibération 2023-23

Relative à la conclusion de la convention de partenariat sur la gestion et le financement des registres des cancers généraux et spécialisés

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du code de la santé publique,

Le Conseil d'administration de Santé publique France, dans sa séance du 24 novembre 2023,

DECIDE

Article 1 – autorise la Directrice générale de Santé publique France à conclure une convention de cofinancement avec l'INCa relative à la gestion et au financement des registres des cancers généraux et spécialisés, au titre des années 2024 à 2028, et portant les engagements financiers suivants :

- 1.5 M€ par an sur la période 2024/2026 pour le fonctionnement des registres des cancers généraux et spécialisés,
- 210k€ au maximum sur 2024 pour le financement de l'appariement des données des registres avec celles du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP)

Article 2 – la Directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 14 décembre 2023

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration